



Vigne

N°18
04/08/2020



Animatrice filière

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

k.barriere@correze.chambagri.fr

Suppléance :

Marion POMPIER

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

marion.pompier@correze.chambagri.fr

Rédactrice :

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,**

avec l'appui de Virginie VIGUES

**Chambre d'agriculture
du Tarn**

Directeur de publication

Dominique GRACIET

Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale

de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée

avec la mention « extrait du

bulletin de santé du végétal

Nouvelle-Aquitaine Vigne /

Edition Limousin N°XX

du XX/XX/XXXX »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- La véraison se poursuit.
- Le millésime 2020 s'annonce précoce.

Mildiou

- La période d'intervention se termine.

Oïdium

- Maintenir la vigilance jusqu'à fin véraison sur les parcelles avec symptômes.















Météo

- **Faits marquants de la période écoulée (28 juillet au 2 août)**

La période a été sèche avec des températures élevées.

- **Prévision pour la semaine du 5 au 11 août**

Toujours aucune pluie en vue.

	Date	Mer 5	Jeu 6	Ven 7	Sam 8	Dim 9	Lun 10	Mar 11
19	Température	9-31	12-35	14-39	16-38	18-37	20-37	19-37
								
87	Température	12-29	15-33	18-36	28-36	18-35	20-35	19-35
								

Stades phénologiques

La véraison est enclenchée sur l'ensemble des parcelles observées en Corrèze :

- Le Chardonnay est entre « mi et fin véraison » ;
- Le Sauvignon blanc est à « fin véraison » ;
- Le Cabernet franc est à « 25 % véraison » ;
- Et le Cabernet sauvignon est à « mi-véraison ».

Les parcelles qui présentent un stress hydrique sont globalement plus avancées, avec des baies qui restent petites.

La précocité du millésime 2020 se confirme et dépasse même celle du millésime 2011. Pour info, en 2019, la véraison a débuté vers le 6 août.

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

- **Situation au vignoble**

Sur les différents vignobles, le mildiou a été contenu ; seuls quelques grains sont impactés.

Évaluation du risque :

La véraison progresse et le temps s'annonce chaud et sec. Toute intervention devient inutile.

Méthodes alternatives : en présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter l'évolution du champignon en empêchant les repiquages vers le bas de la végétation. Attention toutefois aux fortes chaleurs à venir, il faut garder les grappes à l'ombre pour cet épisode !

Oïdium (*Uncinula necator*)

- **Situation au vignoble**

Depuis la semaine dernière les symptômes n'ont pas progressé.

Évaluation du risque : Des symptômes sont visibles.
Sur parcelle saine, la protection peut être stoppée.
Sur parcelle présentant des symptômes, il faut encore rester vigilant jusqu'à la fin véraison afin de limiter la propagation du champignon

Mesures prophylactiques : favorisez l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV. Vous pouvez notamment pratiquer l'effeuillage.

Vers de la grappe

Pour rappel :

Le réseau national suit régulièrement cette problématique sur les vignobles du Limousin sans que toutefois une nuisibilité des vers de grappe ait été constatée. Un réseau de 4 pièges est mis en place sur notre vignoble. Il permet une surveillance régulière des tordeuses : Allasac (19), Branceilles (19), Brivezac (19), St Julien Maumont (19). En parallèle le vignoble de Branceilles, dans le cadre de son GIEE, et des vignerons indépendants du groupe 30000 mettent en place des pièges alimentaires sur des parcelles complémentaires afin de suivre la présence ou non de ce ravageur sur des parcelles suspectées.

- **Situation au vignoble**

Pas de capture cette semaine dans les pièges phéromones, mais 2 perforations observées sur baies sur 2 parcelles (Branceilles, Brivezac).

Sur les autres vignobles en Midi-Pyrénées, le 3^{ème} vol est en cours et des pontes sont observées.

Cicadelle verte

- **Situation au vignoble**

Pas d'évolution des symptômes.

Évaluation du risque :
Surveiller les niveaux de population larvaire.
Il est important de maintenir un feuillage fonctionnel jusqu'à la récolte.

Seuil indicatif de risque : 100 larves pour 100 feuilles.

Méthodes alternatives : l'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

Flavescence dorée

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est toujours très présente dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place.

La lutte doit être collective pour être efficace. Les dates de traitement sont communiquées par arrêté disponible [ICI](#)

Dans les communes de Nouvelle-Aquitaine où un 3^{ème} traitement (adulticide) contre la cicadelle est requis, celui-ci devra être réalisé avant le 21 août.

La prospection va débuter.



Autres observations

Des symptômes de **maladies du bois** sont en progression au regard de la chaleur et du manque d'eau qui accentuent le stress de la vigne.

Les fortes températures ont engendré des brûlures sur grappe (**échaudage**).

Fin des publications, bonnes vendanges

Les structures et collectifs partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Leymat) et les producteurs du GIEE de Branceilles, la Fédération des Vins de la Corrèze (M MAGE), le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Roche) et les producteurs du GIEE « Miel des Muses », les producteurs du groupe 30000 VIGNE Limousin.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "